

Liberté Égalité Fraternité

Direction départementale des territoires et de la mer Gestion et Police de l'eau

Affaire suivie par Pierre LAVIELLE

UTMA - SB/LET201110

Tél : 05 59 80 87 18

Mél: pierre.lavielle@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Pau, le - 4 SEP. 2020

LR avec AR n= 20 156 175 3700 9

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, pour notification, une copie de l'arrêté déclarant d'intérêt général les travaux d'entretien ponctuels des cours d'eau la Baïse, la Baysère et le Luzoué et valant déclaration au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement sur les communes de Monein, Mourenx et Os-Marsillon.

Conformément aux dispositions réglementaires, cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques pendant une durée minimale de six mois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur départemental des territoires et de la mer, la cheffe du service gestion et police de l'eau

- / -

Juliette Friedling

Copie: OFB

Monsieur le Président Syndicat Mixte du Bassin du Gave de Pau Technopole Hélio-Parc Pau-Pyrénées 2 avenue du Président Pierre Angot 64053 Pau cedex 9